



## Retrait de point vehicule societe

Par **dircee12**, le **30/08/2011** à **12:05**

Bonjour,

Pouvez vous me conseiller svp, je vous expose le problème.

Mon ex employeur me dénonce pour une infraction routière, que je conteste par requête à l'officier du ministère public et je demande le cliché. Après quelques mois je reçois un courrier d'huissier pour non paiement d'une contravention sur un véhicule de société, montant de 475 euros. Apparemment la contravention est pour un excès de vitesse de 20km/h sur une route limitée à 90km/H. Le cliché montre que la voiture de société a été flashée sur l'arrière. De plus l'avis de contravention initial de 90 € adressé à la société n'a pas été payé par l'employeur à temps et pour finir je reçois en recommandé la perte de 3 points pour cette infraction dont je ne suis pas responsable. Que puis je faire. Merci de votre réponse.

Par **razor2**, le **30/08/2011** à **17:20**

Bonjour,

Ecrire à l'Officier du Ministère Public du lieu de l'infraction, en LRAR ou bien saisir directement la juridiction de proximité de votre domicile.